

# L'îlien, la guerre et l'étranger : quelques observations sur la perception de l'autre à Belle-Île-en-Mer au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>

Vivant dans des espaces plus ou moins vastes et clos, à des distances variables des continents, les sociétés insulaires présentent des caractéristiques relativement particulières liées notamment aux contraintes de leurs territoires. Ainsi, il est admis depuis longtemps par les géographes, les sociologues ou les historiens que la seule présence de la mer ne peut suffire à définir un marqueur d'identité pour caractériser les îliens<sup>2</sup>. Plus largement, Alain Cabantous<sup>3</sup> a bien montré toute la difficulté méthodologique pour saisir les contours d'identités des sociétés littorales et maritimes sous l'Ancien Régime. Si les mémoires sur les îles ne manquent pas au XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'agit cependant du discours des institutions et principalement des agents de l'État sur leurs administrés. De fait, en l'absence d'enquêtes orales, et face à des populations indigentes ne maîtrisant pas l'usage de l'écriture, les sources directes ne permettent que très rarement d'approcher les sentiments d'appartenance des îliens. Par suite, la tâche n'est pas mince lorsqu'il s'agit d'appréhender les représentations que les sociétés insulaires auraient eu des étrangers à l'époque moderne car elles sont en partie fonction de leur propre perception d'appartenance à un groupe. Tout au plus, nous pourrions risquer de nous accorder sur le fait qu'est considérée comme étrangère toute personne n'étant pas née ou établie très durablement dans l'île. La variété des îles bretonnes ne permettant de toutes façons pas d'envisager une réponse globale, une étude de cas nous a semblé la meilleure approche pour apporter notre contribution au thème de ce congrès, « Les Bretons et l'étranger ». C'est en fait

---

<sup>1</sup> Pour l'histoire de Belle-Île-en-Mer à cette période, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse, CÉRINO, Christophe, *Sociétés insulaires, guerres maritimes et garnisons*, dactyl., université de Rennes II, 2001, 1473 p.

<sup>2</sup> DUMORTIER, Brigitte, *Belle-Île, Houat et Hoëdic : le poids de l'insularité dans trois îles de la Bretagne méridionale*, Paris, Impr. de L'ENSJF, 1976.

<sup>3</sup> CABANTOUS, Alain, *Les citoyens du large. Les identités maritimes en France (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1995, 279 p.

sous l'angle de la guerre, et de la mer en tant que vecteur d'intrusion, qu'il nous a semblé le plus pertinent d'aborder la question du contact à Belle-Île-en-Mer. Le choix de cette île porte autant sur son importance stratégique et sur sa confrontation récurrente à l'événement extérieur que parce qu'elle dispose d'une forte population agricole sédentarisée sur la longue durée dans quelque 127 villages. Notre propos se limite volontairement aux règnes de Louis XIV et de Louis XV. En effet, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la maritimisation croissante de la population belliloise apporte une nouvelle entrée au problème, à savoir la perception de l'étranger par l'îlien en dehors de son territoire. Ainsi, nous souhaitons explorer quelques facettes de la figure intrusive de l'étranger en observant les modalités et la nature du contact avec les îliens à partir des événements conjoncturels de la guerre et structurels de la militarisation. En effet, dès 1572 c'est avec une mission royale de mise en défense du site qu'Albert de Gondî devient le seigneur de Belle-Île. Il fait aussitôt compléter les travaux commencés par Henri II pour doter les hauts du Palais d'un point d'appui fortifié. Dès lors, sans que les sources nous permettent d'en préciser le nombre ni la fréquence de résidence, nous savons qu'une garnison et son état-major y séjournent régulièrement. À partir du règne de Louis XIV, avec la montée en puissance des enjeux stratégiques de la côte sud de la Bretagne, la garnison est établie de façon permanente<sup>4</sup>. Il en résulte une abondante documentation qui permet d'apprécier le poids de la présence étrangère et de son horizon géographique dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Les facteurs conjoncturels et structurels du contact

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les Bellilois sont les seuls insulaires bretons à être confrontés aussi durablement à la présence de communautés massives d'étrangers, qu'elles soient militaires ou civiles. Ces contacts, placés sous la double matrice du fait militaire et de la contrainte imposée par des pouvoirs exogènes, s'expriment alors factuellement de trois façons.

### *Les garnisons royales*

Les régiments du roi constituent de loin la principale source de contacts étrangers pour les insulaires. Dans une île comptant entre 4 500 à 5 000 habitants au XVIII<sup>e</sup> siècle, la troupe représente une masse considérable de 2 500 à 3 000 individus en temps de guerre disséminés dans les quatre paroisses belliloises qui comptent

---

<sup>4</sup> Voir à ce sujet, Biblio. mun. Quimper, ms.11, DETAILLE, Alexandre, *État et histoire générale de Belle-Isle-en-Mer et des Isles qui en dépendent*. Arch. dép. Morbihan, 1 Mi130-R1, LE GALLEN, R.P. François-Marie, *Histoire de Belle-Isle-en-Mer*, 1754, 199 p. LE GALLEN, Léandre, *Belle-Île : histoire politique, religieuse et militaire*, Vannes, Magni et Gallen, 1906, p. 78.

environ 1 450 hommes et 1 600 femmes. Par ailleurs, entre 300 à 600 hommes sont en permanence hébergés dans la citadelle de Le Palais. Au-delà de l'importance de ces effectifs, deux observations s'imposent : d'une part, l'horizon géographique de ces troupes s'ouvre largement sur le royaume de France. Entre 1740 et 1780, l'étude des sources révèle la présence de pas moins de 70 unités en garnison à Belle-Île, représentant 55 régiments différents provenant notamment à 36 % de l'ouest et des provinces atlantiques du royaume, à 29 % du nord et du centre et à 11 % de la périphérie est et sud du royaume. La plupart des provinces sont représentées depuis la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Saintonge, la Guyenne, l'Île-de-France, la Picardie, l'Artois, la Flandre, l'Orléanais, le Berry, le Nivernais, le Lyonnais, le Limousin en passant par la Champagne, la Lorraine, la Gascogne, le Béarn et le Languedoc. Le reste provient de régiments étrangers venant de Suisse, d'Allemagne, d'Irlande, de Corse et du comté de Nice. Avec des affectations généralement d'une année mais pouvant se prolonger jusqu'à vingt-quatre, voire exceptionnellement à trente-six mois, les soldats disposent potentiellement du temps nécessaire pour établir des contacts avec les îliens. Dans la pratique, la communauté militaire, avec son organisation autonome, son ravitaillement propre et sa mission défensive apparaît comme une importante population étrangère plus ou moins intrusive en fonction des périodes. En temps de guerre, si les quatre paroisses de l'île sont au contact des militaires, le logement de troupes et les tâches défensives s'imposent comme une nécessité généralement douloureuse pour les îliens. Ajoutons le repli des détachements sur eux-mêmes, les paysans bellilois ne parlant pour la majorité que le breton. Casernés dans la citadelle de Le Palais en temps de paix, les soldats connaissent des rythmes de vie beaucoup plus monotones. Pour améliorer l'ordinaire, les militaires doivent se rendre en ville, où le coût élevé de la vie ne facilite pas l'achat de denrées alimentaires variées, comme les fruits et légumes<sup>5</sup>. La fréquentation des cabarets constitue la seule distraction de la troupe. On y propose des repas, des boissons alcoolisées et des jeux publics, comme les boules ou le billard qui rencontrent un vif succès, se pratiquant même le dimanche pendant la messe, au grand désespoir des autorités locales dont les tentatives d'interdiction restent vaines...<sup>6</sup>

D'autre part, le rapprochement des effectifs civils et militaires souligne le poids des soldats qui pèsent pour environ la moitié de la population masculine de Le Palais, seule ville portuaire de l'île. Ce ratio peut même s'élever, en certaines circonstances, jusqu'aux deux tiers ! Le recensement effectué en 1766 donne pour la paroisse de Le Palais les chiffres suivants<sup>7</sup> : 378 adultes civils de sexe masculin, environ 600 militaires et 564 femmes. Cette estimation d'un effectif masculin constitué de 50

<sup>5</sup> CÉRINO, Christophe, *Sociétés insulaires...*, op. cit, p.113-135.

<sup>6</sup> Arch. dép. Morbihan, B 2113.

<sup>7</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 5155.

à 60 % de militaires, nous semble également applicable à l'ensemble de la population insulaire pendant les périodes de conflits, à la faveur d'un accroissement considérable de la troupe et de sa dispersion dans les campagnes.

À la lumière de ces éléments, nous ne pouvons douter des relations entre les Belliloises, pour ne pas dire essentiellement les Palantines, et la garnison. L'explication des poussées de nuptialité pendant les périodes de conflits s'explique notamment ainsi<sup>8</sup>. Les relations sexuelles hors mariages sont également attestées par quelques déclarations de grossesse. Le seul registre retrouvé, couvrant la période 1757-1758, donne une moyenne annuelle de trois déclarations, centrées sur le Palais et majoritairement le fait de soldats<sup>9</sup>. Mais là encore, le mutisme quasi total des archives ne peut nous permettre d'établir l'ampleur réelle de ces pratiques. Quoi qu'il en soit, elles attestent bien des contacts établis entre la population belliloise et des hommes venus de tout le royaume de France pour la mise en défense de l'île. En dépit d'un territoire restreint, les quatre paroisses de Le Palais, Sauzon, Bangor et Locmaria ne sont cependant pas concernées de la même façon par la présence étrangère, la campagne insulaire ne subissant globalement la troupe qu'en période de conflit.

### *Les troupes anglaises*

Une autre forme de contact avec les militaires s'opère lors de la guerre de Sept Ans, lorsqu'un corps expéditionnaire britannique de 11 000 hommes s'empare de Belle-Île. Le 10 juin 1761, après plusieurs semaines de combat, le receveur du domaine adresse un rapport succinct à la commission des domaines de la province, désignant plus d'une cinquantaine de villages détruits de façon partielle ou totale, soit près de la moitié des hameaux bellilois<sup>10</sup>. Les années suivantes parachèvent la ruine des campagnes, écrasées sous le poids permanent des forces d'occupation. Le contact avec l'étranger s'opère alors sous la matrice de la violence guerrière, des prélèvements et des destructions. Sans omettre les dommages portés par l'artillerie anglaise à Le Palais, dans le quartier le plus proche de la citadelle, c'est le monde rural qui demeure plus particulièrement victime de l'occupation, qui paralyse de façon quasi totale l'activité agricole. Par ailleurs, les corvées militaires continuent sous la direction de l'état-major britannique, employant la population au rétablissement du dispositif défensif et à l'exécution de nouveaux escarpements. L'île est alors intégralement dirigée par le gouverneur militaire, d'abord Hodgson qui a mené le débarquement, puis le général Craufurd de janvier à mars 1762 qui occupe les îliens en faisant réaliser des routes pour relier Le Palais à Locmaria et Sauzon, distribuant en contrepartie des grains et autres denrées alimentaires prélevés sur

<sup>8</sup> Arch. mun. Le Palais, 9 Es 104-106 ; *ibid.*, GG 4-6.

<sup>9</sup> Arch. dép. Morbihan, B 2115.

<sup>10</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 5126.

les anciens stocks de la garnison ou de la seigneurie<sup>11</sup>. Les gouverneurs qui lui succèdent, Lambert de mars à juin, puis Forester de juin 1762 à mai 1763, ne jouissent pas de la même popularité. L'agonie des campagnes, la destruction généralisée des villages pour prélever des bois de chauffage ou de construction, associés à l'exacerbation des tensions locales, précipitent alors l'exode clandestin vers le continent<sup>12</sup>. Pour lors, et jusqu'à la fin de la guerre, le monde rural ne dispose plus que de piètres ressources ; les paysans bellilois centrant probablement leurs activités sur quelques cultures maraîchères, afin de survivre<sup>13</sup>, voire pour un éventuel négoce avec la garnison<sup>14</sup>.

En 1763, le bilan des dommages causés aux édifices de campagne donne environ 40 % des logements détruits et 60 % des bâtiments de ferme. Ajoutons la perte de nombreux outils, des charrettes, du cheptel et d'importants dommages accomplis aux bâtiments fonctionnels du domaine comme les greniers, les fours banaux, ou les moulins. La figure de l'étranger demeure alors probablement et pour longtemps dans l'esprit des Bellilois celle des violences et des misères de la guerre.

### *Les Acadiens*

Aux lendemains du conflit, alors que les États de Bretagne décident de la reconstruction de Belle-Île, la guerre apparaît une fois encore, mais de façon induite, au cœur de la problématique du contact avec l'étranger. En effet, dès le début de l'été 1763, la province, qui compte relancer l'agriculture insulaire par une grande réforme foncière, entend en profiter pour établir à Belle-Île plusieurs rapatriés d'Acadie qui viennent à peine d'arriver à Morlaix et à Saint-Malo<sup>15</sup>. L'idée semble d'autant plus judicieuse que l'afféagement des terres doit conduire à une redistribution générale des parcelles et à de lourds investissements structurels dans l'ensemble des campagnes. Par ailleurs, les instances provinciales estiment que l'intégration d'une population extra-insulaire est propre à pallier l'effondrement démographique issu de la crise, et plus encore à contribuer à une émulation rurale. Ce projet aboutit au cours du mois de décembre, en plein accord avec les Acadiens dont certains représentants sont venus à Belle-Île en prendre la mesure, et encouragés par Choiseul, secrétaire d'État à la Marine qui s'engage à financer leur installation. À cet effet, l'abbé Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Québec, est désigné par

<sup>11</sup> Arch. dép. Morbihan, 3 J 8-1. La bienveillance de Craufurd à l'égard de la population lui valut de conserver à la fin des hostilités la maison qu'il s'était faite construire à Bordelouch (*paroisse de Sauzon*). Bien que le gouverneur ne soit plus revenu à Belle-Île, le village porte depuis le nom de « Crawford ».

<sup>12</sup> *Ibid.*, 4-A 1.

<sup>13</sup> La culture de la pomme de terre serait introduite à Belle-Île à cette occasion, et confortée quelques années plus tard par l'installation acadienne.

<sup>14</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 5128.

<sup>15</sup> *Ibid.*, C 5156.

le ministre pour veiller au bon déroulement de l'opération<sup>16</sup>. Force est alors de constater que la population belliloise n'a une fois de plus pas d'autres choix que d'accepter sous la contrainte des institutions monarchiques et provinciales le contact avec des étrangers. La donne apparaît ici d'autant plus délicate qu'il s'agit d'installer durablement au cœur même de l'île une population venue du « Nouveau monde » sur des terres insulaires qui seront concédées en propriété. Par ailleurs, elle touche le plus petit commun dénominateur du groupe, à savoir l'unité villageoise.

Un des problèmes majeurs qui se pose alors est de savoir comment et où implanter les Acadiens, sachant qu'ils doivent s'intégrer et être acceptés par la communauté insulaire. Cette question fondamentale apparaît d'autant plus complexe qu'elle se heurte à la phase initiale de réouverture des terres impulsée par la Province. En effet, comment demander à des paysans bellilois, durement éprouvés par la crise agraire et l'occupation anglaise, de remettre en culture des parcelles que l'on concédera probablement ensuite à des Acadiens<sup>17</sup> ?

Bien conseillé par de Warren, le commandant militaire de l'île, et par Isambert, l'agent qu'elle a dépêché sur place, la commission intermédiaire des États de Bretagne prône une dissémination des familles dans l'île afin de forcer les contacts et l'intégration, récusant tout regroupement communautariste. Finalement, une quarantaine de villages choisis au sein des quatre paroisses sont retenus pour établir les familles. Les premières familles acadiennes arrivent à Belle-Île en novembre 1765, deux années ayant été nécessaires pour l'obtention de crédits et la préparation des modalités pratiques de l'afféagement. Cette installation ajoute une donnée supplémentaire à la question du contact entre les Bellilois et les étrangers. Si, comme nous venons de l'évoquer, les regards portés par les îliens sur la garnison diffèrent entre les citadins, soumis aux contacts permanents et renouvelés de la troupe, et les paysans relativement isolés dans leurs villages, c'est précisément le monde rural, *a priori* plus refermé sur lui-même, qui est à présent concerné par l'implantation de quelque 380 Acadiens.

## Les perceptions du contact : essai sur la figure de l'étranger à Belle-Île

En fait, si la permanence d'une garnison et de son dispositif organisationnel inscrit les contacts avec les Palantins dans un cadre quasi structurel, c'est la conjoncture qui nous semble l'élément le plus déterminant pour tenter de dessiner la figure de l'étranger à Belle-Île. Il convient d'abord de garder à l'esprit qu'elle seule a commandé une mise en relation de tous les îliens avec les étrangers.

<sup>16</sup> GUILLEMET, Dominique, « Les États de Bretagne et le domaine de Belle-Île-en-Mer (1759-1771) », *111<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1986, t. 1, p. 33.

<sup>17</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 5143.

En temps de guerre, les rapports entre les Bellilois et les militaires sont avant tout placés sous le signe de la contrainte et des prélèvements multiformes, établissant d'emblée une relation inégalitaire. C'est la figure de « l'étranger dominateur ». À chaque conflit, vivre au contact de la garnison, c'est d'abord accepter une soumission aux ordres de l'autorité militaire, avec pour corollaire une ingérence systématique dans le quotidien domestique. L'armée devient alors un vecteur perpétuel de harcèlement, imposant son rythme et ses logiques aux îliens, aux dépens de toutes celles qui commandent ordinairement les comportements socio-économiques insulaires. Ces relations subies s'inscrivent donc dans la double thématique de l'intrusion et du temps. Ainsi, dans les campagnes, les besoins de la conjoncture stratégique se heurtent bien souvent au calendrier agricole, tandis que les marins appelés à servir le canon voient s'échapper la saison de la pêche. Nous ne pouvons douter de la grande détresse des ruraux qui doivent courber l'échine sur le dispositif côtier, abîmer leurs charrettes pour livrer matières premières, munitions et autres ravitaillements dans les redoutes<sup>18</sup>, tout en pensant aux labeurs de leurs exploitations, au temps perdu en service alors que femmes et enfants s'activent dans les champs. Or, ces contraintes factuelles imposées par les corvées sont bien incarnées par la troupe qui les encadre et pour laquelle elles sont destinées. Dans ces conditions, la nature des rapports entre ruraux et soldats paraît fatalement dévoyée. C'est alors la figure de « l'étranger perturbateur ».

Les prélèvements divers sur le cheptel et la production agricole aggravent les relations avec la troupe. Malgré les dédommagements en argent, ils laissent les foyers démunis de moyens de subsistance. C'est notamment le cas pendant la guerre de Sept Ans lorsque la garnison réquisitionne près de la moitié des bovins, instant douloureux s'il en est pour les paysans bellilois qui voient alors partir avec les soldats, non seulement leur cheptel nourricier, mais surtout les seuls biens en leur possession. Cette intrusion dans la vie quotidienne s'effectue, bien au-delà, dans l'intimité des foyers, lorsque la montée en puissance de la garnison implique le logement des troupes chez l'habitant. Cette charge, de loin la plus pesante, affecte aussi bien les Palantins que les habitants des campagnes, imposant des niveaux de promiscuité d'autant plus pénibles pour les ruraux que la plupart ont des difficultés à comprendre le français<sup>19</sup>. C'est enfin la figure de « l'étranger oppresseur ». Ainsi, l'image positive d'étrangers venus protéger les îliens contre les envahisseurs ne semble guère tenir à la lecture des plaintes et autres demandes de dommages adressées notamment aux lendemains de la guerre de Succession d'Autriche. Le militaire incarne bien cette guerre à laquelle il participe, avec son lot de désolations et de privations. À cette image commune à tous les soldats venus à Belle-Île, les troupes anglaises ajoutent en raison des combats celle de « l'étranger destructeur » portant ensuite la figure de l'occupant. Ces perceptions semblent d'autant plus probables chez une partie de la population

---

<sup>18</sup> Service historique de la Marine de Lorient, 1-E4, 1746.

en âge adulte que les Bellilois enrôlés dans la milice garde-côtes ont participé aux opérations de 1761, certains canonniers se distinguant plus particulièrement par leur valeur<sup>20</sup>.

Mais au-delà de ces rapports de contrainte durement ressentis, la présence des militaires constitue aussi un réel vecteur d'échanges économiques profitant essentiellement aux commerçants palantins. En effet, bien que l'approvisionnement de la garnison soit pris en charge par l'intendance militaire, la troupe n'en consomme pas moins de nombreux services fournis par des commerçants ou des artisans locaux tels que l'entretien des fournitures d'habillement (blanchisseuses, perruquiers, bottiers...) mais aussi divers achats de denrées alimentaires permettant aux soldats d'améliorer leur ordinaire. Ces relations commerciales constituent donc un moment privilégié de contacts entre citadins et militaires qui semblent propices à la mise en place de rapports équilibrés, voire renversés. En effet, les soldats en quête d'agrément à leur bien austère séjour à la citadelle dépendent alors des cabarets citadins, et des tarifs que veulent bien leur proposer les marchands pour améliorer leur ordinaire... C'est ainsi la figure de « l'étranger opportuniste ». Cette sollicitude des commerçants palantins pour les gens de guerre ne connaît d'ailleurs ni les nationalités, ni les sentiments patriotiques. Les sources anglaises et françaises attestent qu'ils se sont portés en 1761 au devant des troupes britanniques pour leur proposer des vivres frais, alors même que le siège de la place n'était pas encore achevé ! L'administration royale en garde d'ailleurs le souvenir au lendemain de la guerre de Sept Ans à l'heure du calcul des dommages de guerre<sup>21</sup> : « [...] Les habitants restés à Belle-Isle avec les Anglais ayant beaucoup gagné avec eux, méritent moins les bontés de Sa Majesté que les habitants reconnus pauvres qui ont passé sur le continent et qui sont retournés pauvres à Belle-Isle [...] »

Enfin, de toutes les communautés étrangères présentes à Belle-Île au XVIII<sup>e</sup> siècle, celle des Acadiens mérite une attention toute particulière. En effet, à la différence des forces militaires, les quelque 383 individus qui s'y installent à partir de 1765 sont susceptibles de partager quelques facteurs communs avec les îliens. Que ce soit par la pratique de la pluriactivité rurale entre terre et mer, la convergence de certains éléments de leurs systèmes agricoles (les cultures céréalières, l'élevage ovin et le travail de la laine), la vie paroissiale ou encore les forts liens de solidarité et d'entraide entre les familles, Bellilois et Acadiens peuvent se retrouver autour de certaines valeurs communes. Signalons enfin de possibles éléments de convergence chez les populations qui ont souffert de la guerre et d'un ennemi commun. La figure de l'étranger peut alors s'humaniser en lissant les antagonismes. Mais, les souffrances de la guerre sont tout autant susceptibles d'aviver les angoisses, la pugnacité,

<sup>19</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3809.

<sup>20</sup> CÉRINO, Christophe, *Sociétés insulaires...*, op. cit, p. 420-426.

<sup>21</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1089.



les exigences et les revendications, autant de ferments d'altérité et de dissentiments. Ceci est d'autant plus vrai sur un territoire en reconstruction où l'on doit se partager les terres et les aides publiques. La figure de l'Acadien peut alors être celle du « colon privilégié par l'État » qui lui octroie une pension de six sols par jour et lui offre des terres insulaires. À mi chemin entre la conjoncture, le « Grand dérangement » qui les a précipités dans une douloureuse diaspora jusque vers Belle-Île, et la mise en place d'un cadre structurel *via* une réforme agraire destinée à les installer durablement, la question acadienne pose avant tout le problème de l'intégration dans une communauté insulaire. En considérant que l'insularité est d'abord fonction d'une relation dynamique entre l'île et la société, celle qui a été impulsée par la reconstruction belliloise aura peut-être contribué à favoriser les rapprochements entre les îliens et les immigrants originaires d'Acadie.

Pour conclure, il nous semble intéressant de nous interroger sommairement sur l'impact sur l'insularité belliloise de ces contacts forcés et permanents avec des communautés exogènes imposées par l'État. Dans quelle mesure l'étranger, qu'il soit perturbateur, dominateur, oppresseur, destructeur, privilégié, opportuniste ou humanisé a-t-il été susceptible de modifier certains marqueurs de l'insularité ?

Cette question paraît d'autant plus stimulante qu'elle en appelle une autre, tout aussi problématique pour l'historien : les Bellilois ont-ils constitué une communauté soudée autour d'une culture et d'une langue communes considérées comme des marqueurs identitaires suffisamment forts pour s'opposer à l'étranger ? Ont-ils manifesté des forts sentiments d'appartenance à leur île à partir de vécus communs ? Rien n'est moins sûr. Même si les sources directes nous manqueront toujours pour y apporter des éléments rigoureux de réponses, les informations indirectes recueillies dans les très nombreux mémoires produits aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sur Belle-Île s'accordent néanmoins pour distinguer la paroisse de Le Palais ouverte sur les activités maritimes et sur le négoce, où l'on parle aussi le français, des campagnes insulaires plus repliées sur la vie agricole, où l'usage du breton prédomine.

Ainsi, le sentiment d'appartenance au cadre paroissial et villageois semblerait être plus fort que la revendication insulaire belliloise. Les revendications exprimées aux lendemains des conflits pour les dommages de guerre sont assez significatives à ce sujet. Force est d'ailleurs de constater qu'y compris sur le territoire resserré d'une île, la perception de l'étranger semble variable en fonction de l'appartenance au monde rural ou à la petite communauté citadine de Le Palais.

Alors devant la matrice de la ruralité, les villages bellilois constituent-ils un monde plus clos que ceux du centre de la Bretagne à l'époque moderne ? Assurément pas car, plongés bien malgré eux dans les vicissitudes de la « seconde guerre de Cent Ans », les Bellilois ont subi des contacts récurrents et variés avec des communautés étrangères à leur territoire, qu'elles soient françaises ou pas. Loin de l'image d'un monde clos et fermé, c'est au contraire celle d'une frontière maritime à défendre qui a prévalu tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il en est résulté, à l'opposé, d'importants

échanges qu'ils soient matériellement douloureux pour les îliens ou bénéfiques. Ainsi le contact permanent et resserré avec des militaires venus de toutes les provinces du royaume, ou des civils Acadiens du « Nouveau monde », a probablement contribué à modifier certains critères de l'insularité en ouvrant notamment la géographie mentale des Bellilois.

Christophe CÉRINO  
ingénieur de recherche et enseignant en Histoire moderne à l'université  
de Bretagne Sud, UMR CNRS 6258 – CERHIO/Gis d'histoire maritime

### *RÉSUMÉ*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Bellilois sont les seuls insulaires bretons à être durablement confrontés à la présence de communautés massives d'étrangers qu'elles soient militaires ou civiles. Ces contacts imposés par des pouvoirs exogènes s'expriment *via* les garnisons royales, l'occupation anglaise des années 1761-1763, ou encore l'installation de familles acadiennes aux lendemains de la guerre de Sept Ans. En étudiant ces relations généralement subies par les îliens, il est possible de dessiner diverses figures de l'étranger, marquées par les traits de la perturbation, de l'oppression, de l'opportunité ou du partage des souffrances de la guerre.